

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 01 JUL 2022

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_72-DE

2022-72 COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET PROTECTION SOLAIRES » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE CUVAT

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 juin 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jérôme JONFAL

Date d'affichage : 01 JUL 2022

OBJET : AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET PROTECTION SOLAIRES » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE CUVAT

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

01 JUL. 2022 SLO

ID : 074-247400112-20220628-D_2022_72-DE

2022-72 COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET PROTECTION SOLAIRES » DU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE CUVAT

AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET PROTECTION SOLAIRES » DU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE CUVAT

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, conclue en date du 19 novembre 2019 entre la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et la Commune de Cuvat, portant sur la réhabilitation et l'agrandissement d'un groupe scolaire et la création d'une cantine-garderie à Cuvat ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant que maître d'ouvrage unique pour son compte et celui de la Commune de Cuvat, a conclu des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement du groupe scolaire de la Commune ainsi qu'à la création d'une cantine-garderie.

Il rappelle que le lot n°6 « *Menuiseries extérieures aluminium et protection solaires* » a été attribué à l'entreprise LMPR ALUMINIUM pour un montant hors taxes de 193 616,50 euros.

Monsieur le Président indique qu'une modification de travaux, portant sur l'ajout d'une porte à la suite de la décision prise de séparer une pièce pour en créer une seconde.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant en plus-value pour un montant de 1 350 euros HT, représentant ainsi une évolution du montant initial du lot de 0,69%.

Il précise que cette somme sera imputée sur l'enveloppe de travaux communale, telle que prévue dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le projet d'avenant ci-dessus exposé et ses annexes sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot 6 « *Menuiseries extérieures aluminium et protection solaires* » du marché de travaux de l'école de CUVAT

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND





Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 
ID : 074-247400112-20220628-D_2022_72-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Commune du Pays de Cruseilles
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BRAND
268, route du Suet
74350 CRUSEILLES
SIRET : 247 400 112 00063

B - Identification du titulaire du marché public

LMPR Aluminium
15, chemin des Eglantiers
69440 TALUYERS
SIRET : 879 126 894 00010

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine garderie sur la commune de CUVAT – LOT 6 – Menuiseries extérieures aluminium et protections solaires

■ Date de la notification du marché public : 25 janvier 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 18,5 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 193 616,50 euros
- Montant TTC : 232 339,80 euros

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

⇒ Ajout d'une porte 1 vantail suite à la séparation d'une pièce en deux

Cet avenant se rapporte aux travaux de création de la cantine-garderie.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1350,00 euros
- Montant TTC : 1620,00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 0.69%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 194 966,50 euros
- Montant TTC : 233 959,80 euros

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A CRUSEILLES, le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)